



**Le Kremlin
Bicêtre**

APPEL A PROJET HORLOGE GEO Règlement

La Ville du Kremlin-Bicêtre organise un projet participatif pour réhabiliter l'Horloge Géo, véritable objet de mémoire de la ville. En effet, l'imposante Horloge rouge et bleue a rythmé pendant plus de 80 ans la vie des Kremlinois, il est donc légitime qu'elle retrouve une place de choix dans la ville. La Ville du Kremlin-Bicêtre lance donc un appel à projet afin d'ancrer, sous une nouvelle forme, l'Horloge Géo dans le quotidien des Kremlinois. Cet appel à projet s'inscrit dans la volonté du conseil de quartier Barnufles – Cœur de ville de voir ce monument réhabilité sur la ville, en lien avec le Budget participatif.



Article 1 : Conditions de participation

Les candidats doivent être majeurs et être : artistes, artisans, professionnels du métal, associations ou entreprises (btp-paysages). Les projets présentés peuvent être individuels ou collectifs. L'inscription est gratuite et doit se faire au plus tard **le samedi 18 mai 2024**.

Article 2 : Modalités d'inscription

Il s'agit de proposer un projet de création d'une œuvre individuelle ou collective à partir d'éléments de l'Horloge Géo, associant :

- 1^{re} phase : la restauration complète de 4 segments de l'horloge et de 2 aiguilles ensemble ou séparées (photos disponibles, ou visibles sur RDV auprès de la mairie-service action culturelle).
- 2^e phase : leur implantation future sur la ville dans un projet artistique en tenant compte des conditions de faisabilité actuelle (techniques et juridique) et des projets urbains à venir.

Les lieux pressentis d'implantation sont les suivants :

- Carrefour du métro (Croisement des avenues de Fontainebleau et Eugène Thomas, sous réserve de contraintes de poids de l'œuvre)
- Avenue de Fontainebleau (emplacement à définir)
- Parc de Bicêtre

Les candidats doivent envoyer un dossier de participation comprenant :

- le présent règlement signé,
- une présentation de leur activité (dossier de présentation, maquette, etc...) et si possible les références

- des candidats et réalisations du même type,
- leur projet sur la réhabilitation des éléments de l'Horloge Géo contenant :
 - une note de présentation motivée,
 - une ou plusieurs maquettes à l'échelle (montage photo par exemple sous forme numérique ou graphique),
 - le devis complet avec le chiffrage de la première phase et de la seconde phase et la liste des équipements techniques et matériels nécessaires,
 - le délai de réalisation.

Ce dossier complet doit être envoyé au plus tard le **samedi 18 mai 2024** minuit (cachet de la poste faisant foi) soit par courrier à l'attention de M. le Maire - Mairie - place Jean-Jaurès - 94270 Le Kremlin-Bicêtre ou par courriel à: culture@ville-kremlin-bicetre.fr, contact : 01 45 15 55 04 ou 01 45 15 55 56. Tout dossier incomplet ou tardif ne pourra être présenté au jury.

Article 3 : Sélection des candidats et choix du lauréat

Sur la base des dossiers complets reçus, un jury de délibération composé de **7 personnalités** (deux représentants du conseil de quartier concerné, deux habitants, un agent municipal, deux élus,) se réunira afin de sélectionner au plus **3 dossiers**, susceptibles de remporter l'appel à projet.

Les candidats sélectionnés seront, dans un deuxième temps, auditionnés pendant 30 minutes par le même jury sous la forme d'une discussion ouverte autour du projet présenté, au mois de juin 2024.

Les projets seront jugés sur les critères suivants :

- Sensation sur le projet artistique proposé (aboutissement, construction)
- Originalité du projet et de l'implantation in situ
- Pertinence de la démarche artistique et message délivré par l'œuvre
- Maîtrise technique
- Modalités de participation de la population au projet artistique
- Faisabilité technique et cahier des charges financier

Le jury classera les trois projets après l'audition des candidats. Le rang de classement sera communiqué au candidat. Le jury est souverain dans ses choix, qui ne sauraient être contestée. Si le candidat porteur du projet classé en tête devait se désister, il pourra être fait appel au candidat classé deuxième.

Article 4 - Réalisation

Le projet retenu par le jury de délibération fera l'objet d'une convention précisant les modalités de réalisation de l'œuvre et de son installation. Le délai de réalisation est fixé au **deuxième semestre 2024**.

Article 5 – Communication/droits

Les candidats participants autorisent la Ville du Kremlin-Bicêtre à utiliser, diffuser et reproduire les images auprès du grand public. L'utilisation des images se fera dans le strict cadre des activités d'information et de valorisation des projets des candidats et plus largement de la Ville du Kremlin-Bicêtre, à des fins non commerciales.

Je, soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du règlement ci-présent et m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions :

A :

Le :

Signature :